

16. La subordonnée circonstancielle d'opposition ou de concession.

1. Définition

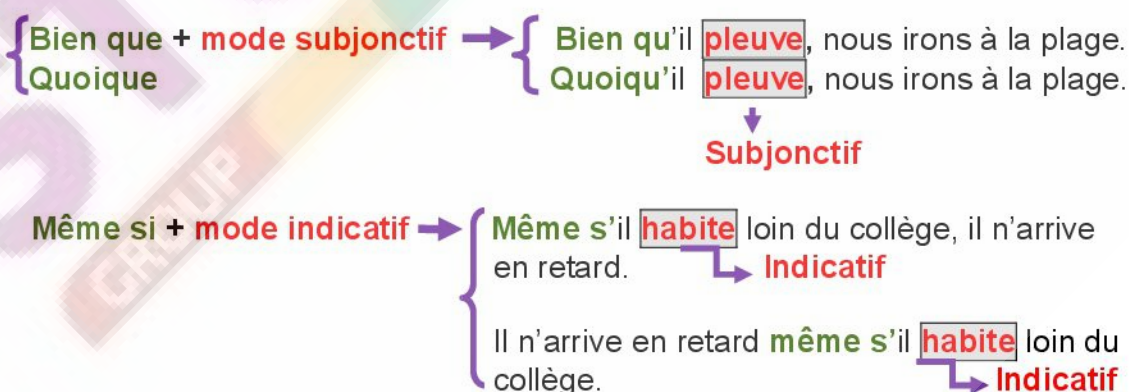
- La subordonnée de concession, appelée aussi **concessive**, est une proposition qui assume la **fonction de complément circonstanciel de concession du verbe principal** dont elle dépend.
- Elle exprime une **contradiction entre deux faits dépendants l'un de l'autre**
Exemple :



- Le fait exprimé par la **proposition A** est **opposé** au fait exprimé par la **proposition B** et devrait logiquement empêcher l'existence de B : **Kamel étant fatigué, il ne devrait pas continuer à travailler ; pourtant, il le fait.** La cause n'a donc pas l'effet attendu.
- Les faits des propositions **A** et **B** sont, dès lors, **opposés et contradictoires** : la **proposition A** exprime bien **une concession**.

2. Les outils subordonnants et les modes utilisés :

- la subordonnée circonstancielle de concession est une **proposition conjonctive** introduite par :



- ✚ La subordonnée circonstancielle de concession peut être également introduite par: { « malgré » + un groupe nominale.
« en dépit de » + un groupe nominale.

→ Malgré **la fatigue**, l'ouvrier continue à travailler.
↳ Groupe nominal.

L'ouvrier continue à travailler **en dépit de la fatigue.**
↳ Groupe nominal.

